



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101615-20231127-023271115-0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

en exercice : 35
Présents : 26
Représentés : 8
Excusé : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES BOUGE, MICHON, M. SOUSA, MMES YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, DEBBI ; MME CINOSI-GIRARD, M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, BERNIER, M. FOURNIER FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A M. LACAMBRE
M. HAMONIC POUVOIR A MME GY
M. BOUKOUNA..... POUVOIR A M. PROPONET
MME HADJIAT POUVOIR A MME LOYAU
M. FERYN POUVOIR A M. CRUSE
MME TERRINE POUVOIR A MME GREMION
M. BOUCHE POUVOIR A MME CINOSI-GIRARD
MME LEANZA POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES

EXCUSE : J. RODRIGUES

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur **Samy DEBBI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D232711-15

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE 2023.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE 2023.**RAPPORTEUR : DOMINIQUE LACAMBRE****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

En cours d'année, Madame la Maire peut soumettre à l'assemblée délibérante une ou plusieurs décisions modificatives. Les décisions modificatives (DM) ont pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et / ou en dépenses et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif. Le nombre et la fréquence des décisions modificatives sont laissées à l'appréciation de chaque collectivité.

Les ajustements proposés en recettes et dépenses s'élèvent à **9 500 euros** pour la section de fonctionnement et à **40 000 euros** pour la section d'investissement. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à **32 266 310,61 euros**. La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à **10 907 201,81 euros**. Les précisions sur les ajustements sont présentées dans les tableaux annexes par chapitres ainsi que par le rapport de présentation de la DM N°2 de 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil municipal n° D230304-6 du 3 avril 2023 approuvant le budget principal primitif 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n° D230210-8 du 2 octobre 2023 portant décision modificative n°1 du Budget Ville 2023,

VU l'avis de la commission des Finances du 17 novembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réajuster en conséquence le budget 2023 tant en dépenses qu'en recettes,

AYANT ENTENDU l'exposé du Maire Adjoint chargé des finances sur le nouvel équilibre budgétaire,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 ci-dessous par chapitre et détaillée en annexe, équilibrée globalement à **49 500 euros** en recettes et en dépenses :

Dépenses de Fonctionnement				
Chapitre	Budget Primitif	D.M. N°1	D.M N°2	Budget Total.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 616 296,54 €	675 329,00 €	- 46 220,00 €	7 245 405,54 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	19 625 294,04 €	- €	- €	19 625 294,04 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	901 000,00 €	- 105 825,00 €	- €	795 175,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 830 886,48 €	- 1 017 723,66 €	- €	1 813 162,82 €
042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	898 742,13 €	- €	- €	898 742,13 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 576 511,08 €	5 300,00 €	41 720,00 €	1 623 531,08 €
66 - CHARGES FINANCIERES	214 000,00 €	11 000,00 €	14 000,00 €	239 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 000,00 €	- 30 000,00 €	- €	26 000,00 €
Total	32 718 730,27 €	- 461 919,66 €	9 500,00 €	32 266 310,61 €

1e 04/12/2023

Recettes de Fonctionnement Application agréée E-legalite.com

Chapitre	Budget Primitif	Reports	D.M. N°1	D.M. N°2	Budget Total.
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	2 924 951,55 €	- €	- €	- €	2 924 951,55 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	500 000,00 €	- €	- €	- €	500 000,00 €
042 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	510 078,00 €	- €	- €	- €	510 078,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 166 417,32 €	- 241 558,00 €	- €	- €	1 924 859,32 €
73 - IMPOTS ET TAXES	22 716 928,00 €	- 440 885,00 €	- €	- €	22 276 043,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	3 561 905,40 €	22 299,34 €	9 500,00 €	- €	3 593 704,74 €
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	207 400,00 €	112 511,00 €	- €	- €	319 911,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	50,00 €	- €	- €	- €	50,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 000,00 €	85 713,00 €	- €	- €	216 713,00 €
Total	32 718 730,27 €	- 461 919,66 €	9 500,00 €	- €	32 266 310,61 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget Primitif	Reports	D.M. N°1	D.M. N°2	Budget Total.
001 - SOLDE INVEST REPORTE	- €	- €	- €	- €	- €
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	510 078,00 €	601,66 €	- €	- €	510 679,66 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	- €	- €	1 370,00 €	- €	1 370,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 788 000,00 €	286 939,08 €	- €	- €	2 074 939,08 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	411 879,20 €	68 755,79 €	- 16 000,00 €	- €	464 634,99 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	119 000,00 €	1 577 659,27 €	- €	- €	1 696 659,27 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 409 933,41 €	206 894,06 €	- 999 508,66 €	- €	2 617 318,81 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 480 000,00 €	- €	1 020 000,00 €	- €	3 500 000,00 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	- €	- €	- €	- €	- €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
Total	8 718 890,61 €	2 140 849,86 €	7 461,34 €	40 000,00 €	10 907 201,81 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget Primitif	Reports	D.M. N°1	D.M. N°2	Budget Total.
001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE	733 766,16 €	- €	- €	- €	733 766,16 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION FONCT	2 830 886,48 €	- €	1 017 723,66 €	- €	1 813 162,82 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	898 742,13 €	- €	- €	- €	898 742,13 €
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	1 717 244,27 €	- €	69 515,00 €	- €	1 786 759,27 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 655 897,00 €	195 204,43 €	255 670,00 €	- €	3 106 771,43 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 780 000,00 €	- €	- €	- €	1 780 000,00 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	- €	48 000,00 €	- €	- €	48 000,00 €
024 - PRODUIT DES CESSIONS	- €	- €	700 000,00 €	- €	700 000,00 €
Total	10 616 536,04 €	243 204,43 €	7 461,34 €	40 000,00 €	10 907 201,81 €

ARTICLE 2 : DIT que le budget principal est ainsi équilibré à **43 173 512,42 euros** :

	Budget voté	D.M. N°1	D.M. N°2	Budget Total
Section de fonctionnement	32 718 730,27 €	- 461 919,66 €	9 500,00 €	32 266 310,61 €
Section d'investissement	10 859 740,47 €	7 461,34 €	40 000,00 €	10 907 201,81 €
Total	43 578 470,74 €	- 454 458,32 €	49 500,00 €	43 173 512,42 €

Résultat du vote : 27 POUR (R.REZGUI, D.LACAMBRE et le pouvoir de M.NAOUM-GHAZIEFF, I.GY et le pouvoir de P.HAMONIC, C.PROPONET et le pouvoir de S.BOUKOUNA, D.LOYAU et le pouvoir de K.HADJIAT, JP.CRUSE et le pouvoir de C.FERYN, K.GREMION et le pouvoir d'H.TERRINE, A.JANUS, B.RICCIARELLI, JC.DELIANCOURT, S.LE PALUD, M.SERRES, V.BOUGE, MH.MICHON, A.SOUSA, G.YENKETRAMDOO, L.MORIEZ, F.PAUDELEUX, D.RICCARDI, E.POLICE, D.DEBBI) – 7 CONTRE (M. CINOSI-GIRARD et le pouvoir d'O.BOUCHE, P.RIBEIRO-CAPITAO, C.LACARRIERE-FARGES et le pouvoir de N.LEANZA, P. BERNIER, J.FOURNIER).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.



Chilly-Mazarin, le 27 novembre 2023

La Maire de Chilly-Mazarin,
Rafika REZGUI



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101615-20231127-023271115-0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

DÉCISION MODIFICATIVE 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Ville de Chilly-Mazarin

PREAMBULE	3
I. LES PRINCIPAUX DETERMINANTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A. Les recettes	4
Chapitre 74 : Dotations et participations	4
B. Les dépenses	5
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	5
Chapitre 67 : Charges financières	6
II. LES PRINCIPAUX DETERMINANTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
A. Les recettes	7
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	7
B. Les dépenses	8

Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction budgétaire et comptable M14.

En cours d'année, Madame la Maire peut soumettre à l'assemblée délibérante une ou plusieurs décisions modificatives. Les décisions modificatives (DM) ont pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif. Le nombre et la fréquence des décisions modificatives sont laissées à l'appréciation de chaque collectivité.

Les ajustements proposés en recettes et dépenses s'élèvent à 9 500 euros pour la section de fonctionnement et à 40 000 euros pour la section d'investissement. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 32 266 310,61 euros. La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à 10 907 201,81 euros.

	Budget voté	D.M. N°1	D.M. N°2	Budget Total
Section de fonctionnement	32 718 730,27 €	- 461 919,66 €	9 500,00 €	32 266 310,61 €
Section d'investissement	10 859 740,47 €	7 461,34 €	40 000,00 €	10 907 201,81 €
Total	43 578 470,74 €	- 454 458,32 €	49 500,00 €	43 173 512,42 €

La présentation de ce rapport de présentation se fera en deux temps : les principaux déterminants de la section de fonctionnement d'abord **(I)**, ceux de la section d'investissement ensuite **(II)**.

Sa mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- Mise en ligne sur le site internet de la Ville,
- Consultation sur place à la Direction des finances de la Ville,
- Envoi dématérialisé via internet sur demande,

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du Conseil Municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

I. Les principaux déterminants de la section de fonctionnement

A. Les recettes

Plusieurs évènements sont venus modifier les prévisions initiales des recettes de fonctionnement du Budget 2023.

Recettes de Fonctionnement				
Chapitre	Budget Primitif	D.M. N°1	D.M N°2	Budget Total.
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	2 924 951,55 €	- €	- €	2 924 951,55 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	500 000,00 €	- €	- €	500 000,00 €
042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	510 078,00 €	- €	- €	510 078,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 166 417,32 €	- 241 558,00 €	- €	1 924 859,32 €
73 - IMPOTS ET TAXES	22 716 928,00 €	- 440 885,00 €	- €	22 276 043,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	3 561 905,40 €	22 299,34 €	9 500,00 €	3 593 704,74 €
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	207 400,00 €	112 511,00 €	- €	319 911,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	50,00 €	- €	- €	50,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 000,00 €	85 713,00 €	- €	216 713,00 €
Total	32 718 730,27 €	- 461 919,66 €	9 500,00 €	32 266 310,61 €

Source : Tableau des recettes de fonctionnement

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le gouvernement a publié les attributions pour 2023 de la dotation titres sécurisés, versée aux communes équipées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil, permettant d'enregistrer les demandes de titres d'identité. 2 671 communes sont dans ce cas, pour un total d'un peu plus de 70 millions d'euros.

Le gouvernement avait acté en 2022, en loi de finances rectificative, une augmentation sensible de la dotation titres sécurisés (DTS), qui était alors passée de 48 à 72 millions d'euros.

Au Journal officiel du 18 octobre 2023, le gouvernement a publié l'arrêté portant notification de cette dotation pour 2023. Pour la ville de Chilly-Mazarin, la prévision du Budget Primitif (BP) 2023 était de 12 000 euros. Le montant notifié s'élève à 21 500 euros. Il est proposé d'ajuster la prévision initiale du BP de + 9 500 euros.

B. Les dépenses

Plusieurs évènements sont venus modifier les prévisions initiales des dépenses de fonctionnement du budget 2023.

Dépenses de Fonctionnement				
Chapitre	Budget Primitif	D.M. N°1	D.M N°2	Budget Total.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 616 296,54 €	675 329,00 € -	46 220,00 €	7 245 405,54 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	19 625 294,04 €	- €	- €	19 625 294,04 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	901 000,00 €	- 105 825,00 €	- €	795 175,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 830 886,48 €	- 1 017 723,66 €	- €	1 813 162,82 €
042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	898 742,13 €	- €	- €	898 742,13 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 576 511,08 €	5 300,00 €	41 720,00 €	1 623 531,08 €
66 - CHARGES FINANCIERES	214 000,00 €	11 000,00 €	14 000,00 €	239 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 000,00 €	- 30 000,00 €	- €	26 000,00 €
Total	32 718 730,27 €	- 461 919,66 €	9 500,00 €	32 266 310,61 €

Source : Tableau des dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Le 9 octobre 2023, le comptable public du Service de Gestion Comptable de Palaiseau a adressé les listes des demandes d'admission en non-valeur et de créances éteintes.

Concernant les créances éteintes, il s'agit :

- Des procédures de liquidation judiciaire pour lesquelles le tribunal a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif pour un total 3 323,70 euros,
- Les dossiers de surendettement ayant abouti à un effacement des dettes pour un montant de 12 995,77 euros.

Suite aux décisions prises, ces dossiers correspondent à des créances éteintes. L'irrecouvrabilité s'impose au comptable et à la collectivité.

Concernant les demandes d'admission en non valeurs (ANV), une liste d'un montant de 16 620,04 euros est proposée pour les particuliers et une liste d'un montant de 779,95 euros pour les personnes morales de droit privé.

Les dispositions prises à cet égard ont uniquement pour objet de faire provisoirement disparaître de l'actif de la ville de Chilly-Mazarin les créances jugées absolument irrécouvrables en ce moment, mais n'éteignent pas pour autant la dette du redevable. En effet, les services de l'État continuent l'exécution des procédures permettant éventuellement la récupération des sommes en cause.

	Budget Primitif	Proposé comptable	Décision Modificative
ANV	15 000,00 €	17 399,99 €	2 399,99 €
Éteintes	3 000,00 €	16 319,47 €	13 319,47 €
Total	18 000,00 €	33 719,46 €	15 719,46 €

Source : Tableau des créances irrécouvrables 2023

Il est proposé d'ajuster le BP 2023 de + 15 720 euros pour exécuter les créances irrécouvrables 2023.

Enfin, le budget du Syndicat Intercommunal de Restauration de l'année 2023 a été construit sur la base de prévisions très contraintes dans le but de ne pas solliciter a priori les finances communales dans un contexte économique et sociale en forte mouvance.

La quantité de repas commandée a régressé du fait des grèves de début d'année contre la réforme des retraites mais aussi en raison d'une meilleure gestion des effectifs des villes dans le cadre de leurs politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire. Parallèlement, les dépenses relatives aux denrées alimentaires s'avèrent plus conséquentes car la désinflation annoncée s'est constatée beaucoup plus tardivement que prévu et sur une partie mineure des achats. Enfin, les décisions gouvernementales prises en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat des agents ont augmenté les charges salariales.

Ce contexte général et persistant, favorise à nouveau la prévision d'un déficit pour la fin l'année 2023. Des mesures seront prises tant sur la dépense en denrées alimentaires que sur la dépense de personnel pour diminuer ce montant. Ces actions ne seront suffisantes et le Comité syndical se voit contraint de demander une nouvelle contribution aux villes.

Le besoin de financement serait de 120 000 €, à due proportion des repas commandés sur l'année 2022, soit 66 % pour la ville de Massy (80 000 €), 22 % pour la ville de ChillyMazarin (26 000 €) et 12% pour la ville d'Épinay-sur-Orge (14 000 €).

Chapitre 67 : Charges financières

La comptabilité publique distingue les composantes de l'annuité d'un emprunt :

- Le remboursement de la dette en capital s'impute sur la section d'investissement ;
- Les frais financiers que sont les intérêts de la dette sont réglés sur la section de fonctionnement.

Les intérêts courus non échus (ICNE) des prêts en cours correspondent aux intérêts qui ont couru entre la date d'échéance de l'année N et le 31 décembre N : le rattachement des charges financières consiste dans le rattachement des intérêts qui ont couru sur l'exercice alors même que leur échéance, qu'elle soit mensuelle, trimestrielle ou annuelle, ne portera que sur l'exercice suivant.

La constatation des ICNE résulte d'un impératif comptable en application du principe d'indépendance des exercices budgétaires. La constatation des ICNE est une obligation pour les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants. Pour les collectivités qui appliquent l'instruction budgétaire et comptable M14, la constatation des ICNE est une obligation.

Le montant d'ICNE prévus au BP 2023 s'élevaient à 41 676,37 euros. Il est proposé d'ajuster la prévision 2023 de + 14 000 € pour tenir compte des intérêts courus entre la date de déblocage de l'emprunt souscrit le 27 juin 2023 auprès de la Caisse d'Epargne au 27 septembre 2023 et la première échéance au 10 janvier 2024.

Au vu de ces ajustements, le virement à la section d'investissement est modifié par rapport à la prévision du budget d'un montant de 0 euros. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 32 266 310,61 euros.

II. Les principaux déterminants de la section d'investissement

A. Les recettes

Plusieurs évènements sont venus modifier les prévisions des recettes d'investissement du budget 2023.

Dépenses d'investissement					
Chapitre	Budget Primitif	Reports	D.M. N°1	D.M. N°2	Budget Total.
001 - SOLDE INVEST REPORTE	- €	- €	- €	- €	- €
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	510 078,00 €	601,66 €	- €	- €	510 679,66 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	- €	- €	1 370,00 €	- €	1 370,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 788 000,00 €	286 939,08 €	- €	- €	2 074 939,08 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	411 879,20 €	68 755,79 €	16 000,00 €	- €	464 634,99 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	119 000,00 €	1 577 659,27 €	- €	- €	1 696 659,27 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 409 933,41 €	206 894,06 €	999 508,66 €	- €	2 617 318,81 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 480 000,00 €	- €	1 020 000,00 €	- €	3 500 000,00 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	- €	- €	- €	- €	- €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
Total	8 718 890,61 €	2 140 849,86 €	7 461,34 €	40 000,00 €	10 907 201,81 €

Source : Tableau des recettes d'investissement

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

L'article L. 2191-2 du Code de la commande publique édicte que les marchés publics passés par les collectivités territoriales donnent lieu à des versements à titre d'avances dans les conditions prévues par voie réglementaire.

En 2023, la ville de Chilly-Mazarin a versé 35 100,11 euros d'avances aux titulaires et co-traitants du marché global de performance pour la construction du nouveau gymnase pour la phase conception.

Le remboursement des avances s'impute sur les sommes dues au titulaire, selon un rythme et des modalités fixées par les clauses du marché par précompte sur les sommes dues à titre d'acomptes, de règlement partiel définitif ou de solde.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours équilibrées, en prévision comme en exécution.

La phase conception se termine. Le comptable public demande l'inscription des prévisions budgétaires au chapitre 041 en dépense et recette pour pouvoir récupérer les avances versées pour cette phase. Aussi, il est proposé d'inscrire 40 000 euros au budget.

CALCUL DU MONTANT DES AVANCES PREVUES A L'AE DU MARCHE

Entreprises	Phases	Montant avance 10%		Montant total par phases	
		€HT	€TTC	€HT	€TTC
VERDOIA	CONCEPTION	3 100,00 €	3 720,00 €		
ALU	CONCEPTION	11 129,36 €	13 355,23 €		
SCOPING	CONCEPTION	11 348,72 €	13 618,47 €		
Pierre PASQUINI	CONCEPTION	1 022,00 €	1 226,40 €		
CHARPENTIER SAS	CONCEPTION	2 650,00 €	3 180,00 €	29 250,09 €	35 100,11 €

Source : Tableau des avances versées phase conception MGP

B. Les dépenses

Recettes d'investissement					
Chapitre	Budget Primitif	Reports	D.M. N°1	D.M N°2	Budget Total.
001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE	733 766,16 €	- €	- €	- €	733 766,16 €
021- VIREMENT DE LA SECTION FONCT	2 830 886,48 €	- €	1 017 723,66 €	- €	1 813 162,82 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	898 742,13 €	- €	- €	- €	898 742,13 €
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	1 717 244,27 €	- €	69 515,00 €	- €	1 786 759,27 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 655 897,00 €	195 204,43 €	255 670,00 €	- €	3 106 771,43 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 780 000,00 €	- €	- €	- €	1 780 000,00 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	- €	48 000,00 €	- €	- €	48 000,00 €
024 - PRODUIT DES CESSIONS	- €	- €	700 000,00 €	- €	700 000,00 €
Total	10 616 536,04 €	243 204,43 €	7 461,34 €	40 000,00 €	10 907 201,81 €

Source : Tableau des dépenses d'investissement

Au vu de ces ajustements, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à 10 907 201,81 euros.